



LES **C**OMMISSIONS **S**PORTIVES **R**ÉGIONALES

L'**E**QUIPE **R**ÉGIONALE DE **R**ÉPARTITION



Les rencontres amicales et les tournois régionaux

Procédures et organisations

Les rencontres amicales régionales



**La déclaration,
La désignation des officiels,
L'e-Marque**

...



Procédure et organisation régionale



Conformément aux dispositions règlementaires (article 504 des Règlements Généraux de la FFBB) toute organisation d'un tournoi ou d'une rencontre amicale avec la participation d'une (ou plus) association sportive de niveau régional ou national ne pourra être organisée sans l'autorisation et l'accord préalable de la Ligue Régionale Grand Est de Basketball.

Pour pouvoir organiser ou participer à une rencontre amicale, l'association sportive doit être régulièrement affiliée à la FFBB et les joueurs détenir une licence en cours de validité et être qualifiés pour la saison en cours.

Lorsque des incidents surviennent, à l'occasion d'une rencontre amicale d'un niveau fédéral, l'organisme compétent sera la Commission Fédérale de Discipline. Lorsque des incidents surviennent, à l'occasion d'une rencontre amicale d'un niveau régional ou Départemental, l'organisme compétent sera la Commission Régionale de Discipline.

LA PARTICIPATION D'ÉQUIPE ÉTRANGÈRE

Les tournois ou rencontres amicales avec la participation d'une (ou plus) association sportive appartenant à une fédération étrangère doivent obtenir au préalable l'autorisation de la FFBB.

La Ligue Grand Est de Basketball peut autoriser ces tournois ou ces rencontres amicales à la condition que le siège de l'association sportive étrangère ne se trouve pas à plus de 100 kilomètres de la frontière limitrophe du Comité Départemental dont dépend l'organisateur.

L'accord et l'autorisation préalable de la Ligue Grand Est de Basketball est également obligatoire pour les associations sportives françaises souhaitant participer à un tournoi ou à une rencontre amicale à l'étranger. Dans les conditions identiques au paragraphe précédent.

LA DECLARATION PREALABLE

L'association sportive qui souhaite organiser un tournoi ou une rencontre amicale devra compléter le formulaire FORMS

Procédure et organisation régionale



accessible via le lien suivant :

<https://forms.office.com/e/vBNtB0yPwd?origin=lprLink>

L'organisateur y précisera :

- Le niveau des équipes, le nom et le N° d'affiliation des équipes des équipes, la date et l'horaire, s'il souhaite la désignation ou non d'arbitres, dans la négative les arbitres qui seront présents (ceux-ci doivent obligatoirement être validés par la CRO), si des OTM sont à désigner, etc..

Après réception du formulaire, la rencontre sera créée dans FBI.

LES ARBITRES

En complétant le formulaire FORMS l'organisateur indiquera s'il souhaite la désignation d'arbitres, le nombre d'arbitres à désigner et/ou le nom des arbitres dont il souhaiterait avoir la présence.

Tout arbitre officiant sur ces rencontres devra avoir été au préalable, soit désigné par la « répartition », soit avoir été validé par elle.

Pour toute désignation d'arbitres l'équipe répartition donnera, si possible, à niveau de compétence égale la préférence aux arbitres des clubs en présence.

Sans le formulaire FORMS l'équipe répartition ne désignera pas d'arbitre et ne donnera pas, de ce fait, son accord pour qu'un arbitre officie sur ce type de rencontre.

L'arbitre qui passera outre ces dispositions et qui officiera sur une (ou des) rencontre organisée sans accord ou autorisation préalable engage sa propre responsabilité et assumera seul toutes les conséquences en cas d'accident ou d'incident. ***Un arbitre officiant sur une rencontre amicale sans être désigné sera sanctionné d'une pénalité financière du montant de l'indemnité en fonction du niveau arbitré*** ». (Statut de l'Officiel).

BARÈME ET INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Un barème « rencontres amicales » été mis en place par la CRO et validé par le Codir régional.

Celui-ci s'applique à toutes les rencontres amicales et tournois dans la Ligue Grand Est de Basketball.

Procédure et organisation régionale



MODULE FBI V2

Comme pour toutes rencontres officielles, les rencontres amicales ainsi que les arbitres qui officieront sur celles-ci, seront saisis dans le module FBI V2 et elles seront consultables sur le site Internet de la FFBB, sous : Compétitions - Ligue GES Coupes.

Les rencontres seront regroupées par niveaux, sous les appellations :

- Amicale NM 2 ; Amicale NM 3, Etc... (Voir slide N°7)

Ces rencontres sont accessibles dans le module FBI club et les résultats devront être saisis par l'organisateur. La procédure à suivre est identique à celle des rencontres de championnat : Connectez-vous à FBI ; Compétition ; Saisi des résultats ; (division et/ou date) ; Lancer la recherche.

E-MARQUE

Pour toute rencontre amicale une feuille de marque « e-Marque » devra être mise en place :

- soit une feuille e-Marque téléchargée via FBI ;
- soit une feuille e-Marque créée ;

et celle-ci devra être mise en ligne (comme pour toutes autres rencontres) ou, à défaut, le dossier export de la rencontre avec la feuille en version PDF devra être adressé, suivant la catégorie, soit à la sportive seniors, soit à la sportive jeunes.

Précisions complémentaires



Une seule et unique adresse de messagerie est à utiliser pour tout ce qui concerne les rencontres amicales (arbitrage, désignation, etc.) :

repartition@lrgeb.fr

Il ne sera donné aucune suite à toute correspondance adressée à une autre adresse de messagerie (personnelle ou générique commission) et à tout autre moyen de communication (téléphone par exemple).

Pour la désignation des arbitres, seules les indisponibilités (et de fait les disponibilités qui en découlent) saisies par les arbitres dans le module FBI seront pris en compte.

Les indisponibilités communiquées par un autre moyen d'information seront ignorées.
Seules les indemnités figurant sur la convocation sont à régler par les organisateurs.

La désignation des arbitres



Les rencontres amicales dans FBI. Les groupes et les désignations

Dénomination FBI		Désignations
1-	<i>Amicales Betlic Elite / Masculin</i>	Guillaume SCHEER et la CRO
2-	<i>Amicales L B W L / Féminin</i>	
3-	<i>Amicales Pro B / Masculin</i>	
4-	<i>Amicales NM1-NM2-Espoirs / Masculin</i>	Le répartiteur régional Validation par la CRO et les sportives. Un tableau Excel de suivi et de validation des désignations est mis place.
5-	<i>Amicales LF2-NF1 / Féminin</i>	
6-	<i>Amicales NF2 / Féminin</i>	
7-	<i>Amicales NM3-Espoirs Pro B / Masculin</i>	
8-	<i>Amicales NF3 / Féminin</i>	
9-	<i>Amicales Régionale masculine</i>	
10-	<i>Amicales Régionale féminine</i>	
11-	<i>Amicales Régionale jeunes</i>	
12-	<i>Amicales CF jeunes</i>	

Les OTM seront saisis dans FBI par la-le répartiteur OTM ; fédéral ou national

Les indemnités d'arbitrage



Barème des rencontres amicales ; indemnités arbitres et OTM

	Niveau	Indemnité fixe rencontre + déplacement	
1-	Amicales Betlic Elite	HN1	140 € + 0€40 du kilomètre (aller + retour)
2-	Amicales L B W L	HN4	80 € + 0€40 du kilomètre (aller + retour)
3-	Amicales Pro B	HN2	100 € + 0€40 du kilomètre (aller + retour)
4-	Amicales NM1-NM2-Espoirs	HN3	70 € + 0€40 du kilomètre (aller + retour)
5-	Amicales LF2-NF1	NAT-STG	70 € + 0€40 du kilomètre (aller + retour)
6-	Amicales NF2	FED-STG	55 € + 0€40 du kilomètre (aller + retour)
7-	Amicales NM3-Espoirs Pro B	REG-1	55 € + 0€40 du kilomètre (aller + retour)
8-	Amicales NF3	FED-STG	45 € + 0€40 du kilomètre (aller + retour)
9-	Amicales Régionale masculine	REG-2	25 € + 0€40 du kilomètre (aller + retour)
10-	Amicales Régionale féminine	REG-2	25 € + 0€40 du kilomètre (aller + retour)
11-	Amicales Régionale jeunes	REG-J	20 € + 0€40 du kilomètre (aller + retour)
12-	Amicales CF jeunes	FED-STG	45 € + 0€40 du kilomètre (aller + retour)
13-	OTM HN = 35€ + 0€40 du kilomètre (aller + retour) / OTM FED et NAT = 25€ + 0€40 du kilomètre (aller + retour)		

BETLIC, LBWL, PROB, NM1

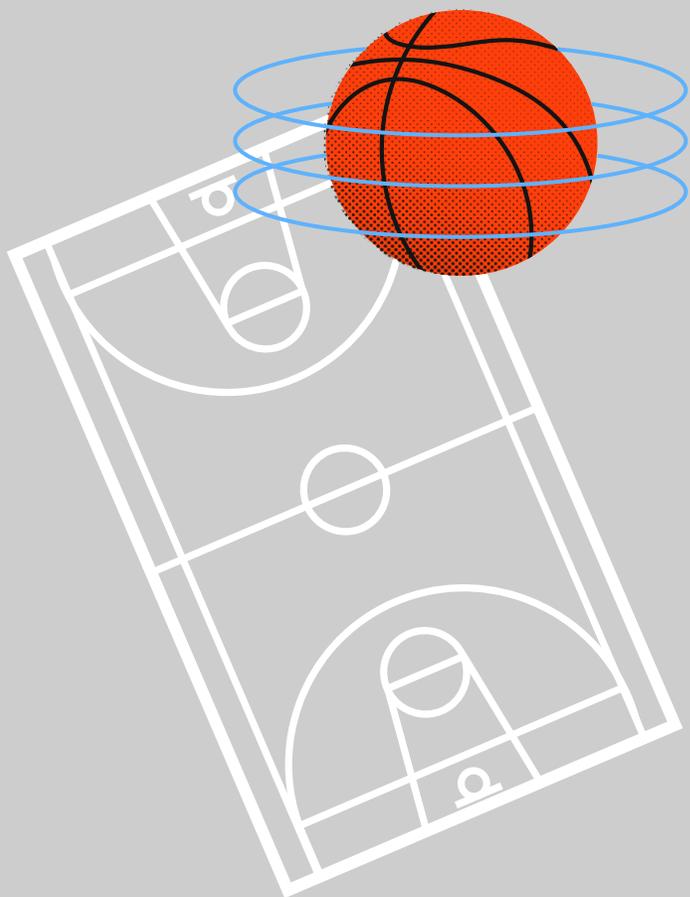
Frais de repas : 30€ sur justificatif.

Frais de nuit : 60€ maximum si la distance aller est \geq à 200 Km et sur justificatif.

Les frais de repas et de nuit sont payés directement par le club organisateur.

Ces frais ne sont pas inclus dans l'indemnité d'arbitrage saisie dans FBI et figurant sur la convocation.

C O M M I S S I O N S S P O R T I V E S R É G I O N A L E S R É P A R T I T I O N



repartition@lrgeb.fr



Une question...
Un supplément d'information...